

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/126

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 17

SÉANCE EN DATE DU 28 AOUT 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 14 : JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2020 – TIRAGE AU SORT DE 12 NOMS SUR LA LISTE ELECTORALE

Le conseil municipal,

Après avoir procédé publiquement au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale de la commune pour dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2020,

A l'unanimité des voix,

- désigne les numéros suivants : 24, 700, 14, 99, 456, 200, 472, 1350, 19, 2200, 670, 900.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 2 septembre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 2 septembre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT